



Compte-rendu du CSA du 24 septembre 2025

Vos représentants UNSA-UPPAMER présents:

Véronique LANGLOIS - Nathalie TOXE - Pascal DUPONTREUE - Aline TORTAY

CSA de 10 h à 13h à PAIMPOL

Ordre du jour

- I. Avis sur la mise à jour de la note RIFSEEP (**vote**)
- II. Période d'intérim de l'Agent Comptable de l'Enim (**information**)
- III. Préparation de la COG 4 (**information**)
- IV. Etat d'avancement du plan d'actions du Baromètre social et du plan d'actions Télétravail (**information**)
- V. Convention cadre relative à l'organisation d'une prestation de service social au profit des agents de l'Enim (**information**)
- VI. Questions diverses

I. Avis sur la mise à jour de la note RIFSEEP (pour vote)

Il s'agit essentiellement d'une mise à jour de l'instruction Enim au vu de la note de Gestion ministérielle en date du 12 juillet 2024.

Cela permet également de mettre à jour l'annexe sur la répartition des emplois par grade et par groupe au vu de la création de nouveaux postes à L'Enim.

Un autre point modifié porte sur le circuit d'information de l'agent lors d'une modification de situation et la notification qui sera désormais du ressort du DRH et non plus de la chaîne hiérarchique de cet agent.

Une nouvelle note RIFSEEP du MTE vient de sortir et n'a pu être intégrée au vu des délais dans cette mise à jour. Il y aura donc une nouvelle présentation lors d'un prochain CSA.

Vote sur la mise à jour de la note RIFSEEP : UNSA-UPPAMER 3 voix pour, CGT-FSU-Solidaire 4 pour.

Rejoignez-nous sur notre site : <http://unsa-uppamer.syndicat.min-e2.fr/>

II. Période d'intérim de l'Agent Comptable de l'Enim

Concernant les fonctions de l'agent comptable par intérim de Madame Agnès VEILLON en adjonction de sa fonction au sein de la MSA et au vu du temps limité consacré à l'Enim, le pôle abus, fraude et fautes du DRAFF, sera supervisé directement par le Directeur (délégation donnée à la DCF) jusqu'au recrutement à venir du nouvel agent comptable qui va intervenir dans les mois à venir.

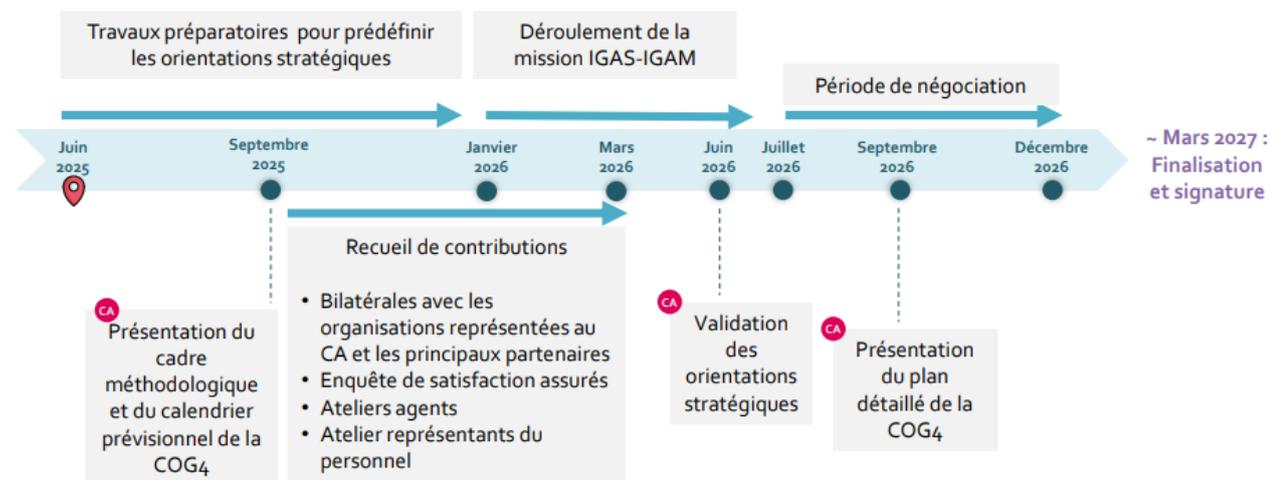
III. Préparation de la COG 4

La Convention d'Objectif et de Gestion est prévue à l'article 8 du Décret n° 2010-1009 du 30 août 2010 portant organisation administrative et financière de l'Enim.

Ci-dessous, le calendrier prévisionnel sur les actions et les échanges de préparation de la COG 4.

Elle devrait avoir une durée de 5 ans (2027-2031). Le projet final devrait être présenté au CSA et au CA tout début 2027.

Méthode et calendrier prévisionnel



IV. Etat d'avancement du plan d'actions du Baromètre social et du plan d'actions Télétravail

- Un point d'étape sur la mise en œuvre des plans d'action issus de l'analyse du baromètre social et télétravail de 2023 nous est présentés avec les réalisations faites, en cours ou en attente de réalisation. Les taux estimés de réalisation des actions sont de 85% pour le baromètre et de 40% pour la partie télétravail.
- Un certain nombre d'action seront mises en œuvre d'ici fin 2025.
- Il est proposé et accepté que le prochain sondage du baromètre social soit décalé en début d'année prochaine (il devait avoir lieu fin 2025) pour permettre d'apprécier la mise en œuvre de ces actions.

V. Convention cadre relative à l'organisation d'une prestation de service social au profit des agents de l'Enim

Une convention cadre avec le ministère est en cours de finition avec ensuite une déclinaison au niveau local (DREAL Bretagne et nouvel Aquitaine). Les champs couverts au profit des agents seront les mêmes que précédemment, la mise en œuvre pratique sera donnée une fois les accords locaux validés.

Le Directeur, à l'issue des points prévus à l'ordre du jour, nous informe que les Tutelles suite au PLF ont modifiés unilatéralement et sans discussion le plafond d'emploi prévu par la COG 3 (-7 ETP sur l'ensemble de la COG) et ont diminué celui -ci de 2 ETP (-9 en tout au lieu de -7).

Les arbitrages sur ces deux suppressions de poste supplémentaires n'ont pas encore été faits.

Questions diverses UNSA

1. Pouvez-vous nous faire un point d'étape sur le projet de proposition de modifications concernant la NBI ?

Réponse : Un point sera présenté sur ce sujet au CSA d'octobre.

2. Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est du règlement intérieur Enim depuis la présentation du projet au CSA du 13 mai 2025?

Réponse : La publication du RI va être faite sur Calypso en octobre.

3. La problématique du positionnement d'une borne de recharge pour véhicule électrique sur le site St Malo est-elle en cours de résolution ?

Réponse : Deux projets d'installation ont été rejetés par l'architecte des Bâtiments de France. Un projet d'installation dans le garage Enim est en cours d'étude et de présentation pour accord. Ces délais sont longs (plusieurs mois) avant une réponse (prévision d'installation en 2026).

4. Quel est le plafond du CET pour l'année 2025 ? sachant qu'il a été porté à 70 jours pour l'année 2024, ce plafond est-t-il maintenu ?

Réponse : Pour les personnels qui ont profité de cette dérogation et dépassé en 2024 le plafond des 60 jours, cela reste valable au niveau atteint mais sans pouvoir en rajouter en 2025. Pour les autres le plafond est revenu à 60 jours.

5. Pouvez-vous nous faire un point sur les travaux prévus à Lorient ? Quelle date en perspective pour les travaux à l'accueil physique (projet dissocié des travaux dans les étages) ?

Réponse : Actuellement, la phase de remise des projets par l'architecte et leur approbation par l'Enim est en cours de se terminer. Restera ensuite le lancement des appels d'offres puis à l'issue, des réunions préparatoires au chantier. Le début des travaux est prévu en 2026 sans date fixée.

Pour l'accueil, les travaux se tiendront concomitamment à ceux prévus pour les étages, donc en 2026.